

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2016

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3600)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS534

présenté par
M. Richard et M. Vercamer

ARTICLE 14

À l'alinéa 25, substituer aux mots :

« deux-cent »

le mot :

« cent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à aboutir à un paysage conventionnel restructuré autour d'environ cent branches.